

06

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A L'ORCHESTRE NATIONAL DE LORRAINE

Administré par un syndicat mixte comprenant la Ville de Metz, l'Etat DRAC Lorraine et la Région Lorraine, l'Orchestre a obtenu le label National du Ministère de la Culture et rayonne notamment à travers l'accompagnement des productions de l'Opéra-Théâtre mais aussi de la programmation spécifique à l'Arsenal lui conférant un rôle singulier dans la vie culturelle messine. De même, l'Orchestre National de Lorraine dispose d'une salle de répétition située rue de Belletanche et mise à disposition par la Ville, lui permettant un travail d'excellence en regard des missions confiées par le label d'orchestre national.

Avec 70 concerts pour la saison 2009/2010 (43 à Metz dont 19 à l'Arsenal et 21 à l'Opéra-Théâtre, 19 en région Lorraine , 4 hors région et 4 à l'étranger), une participation à des festivals de renom, l'Orchestre véhicule une image d'excellence. L'Orchestre est également impliqué dans une mission éducative et d'action culturelle auprès des élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole (C2R), ainsi que des étudiants de la Grande Région SAR/LOR/LUX.

Sur un budget prévisionnel de 6 040 436 € pour l'exercice 2011, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 993 610 euros à l'Orchestre National de Lorraine (soit une subvention en augmentation par rapport à 2010 de +3,64% soit 70 000 €).

De même, le Syndicat Mixte ONL a sollicité une participation financière auprès de l'Etat à hauteur de 1 516 144 € (+1%) et auprès de la Région Lorraine une subvention à hauteur de 1 803 082 € (+2.5%).

L'augmentation de la participation de la Ville anticipe le règlement global de la situation financière de l'Orchestre National de Lorraine qui doit faire l'objet d'une concertation et d'une validation par les trois partenaires fondateurs.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

MOTION

**OBJET : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A
L'ORCHESTRE NATIONAL DE LORRAINE**

Le Conseil Municipal,

La Commission des finances et des affaires économiques,

Vu l'article L2311.7 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le vote du Budget 2011,

DÉCIDE de verser une participation financière d'un montant de 1 993 610 euros à l'Orchestre National de Lorraine

Cette participation financière sera versée en deux acomptes (en janvier et en Juin 2011)

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document contractuel se rapportant à la présente subvention.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Antoine FONTE